

03 oct 2024 -09:58

La Régie des Bâtiments rénove la façade avant du 14-16 rue de la Loi (Chancellerie du Premier ministre) à Bruxelles

Début septembre 2024, la Régie des Bâtiments a entamé la rénovation de la façade avant du complexe sis 14-16 rue de la Loi à Bruxelles, qui abrite notamment le SPF Chancellerie du Premier ministre. Les travaux s'achèveront début novembre 2024. En 2023, les façades du complexe du côté de la rue Ducale et de la rue Beyaert avaient déjà été rénovées. La rénovation de ces trois façades (rue de la Loi, rue Ducale et rue Beyaert) représente un coût de 346 000 euros, TVA comprise.

*« La rénovation de la façade du 14-16 rue de la Loi est bien plus qu'un simple projet de restauration architecturale. Ce bâtiment incarne l'histoire et le cœur de la démocratie belge, en tant que siège du Premier ministre. En effet, c'est un lieu où les décisions cruciales pour notre pays sont prises. À travers ces travaux, nous veillons à préserver ce symbole patrimonial et à garantir qu'il continue de refléter la dignité et l'importance de nos institutions dans la capitale belge. »* commente le secrétaire d'État sortant, chargé de la Régie des Bâtiments.

## Contexte

Le complexe du 14-16 rue de la Loi à Bruxelles date de la fin du 18e siècle et héberge le bureau du Premier ministre, ainsi que sa cellule stratégique et le SPF Chancellerie du Premier ministre.

En prévision de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, qui a eu lieu du 1er janvier au 30 juin 2024, différents travaux avaient déjà été réalisés en 2023 dans le complexe, comme le rafraîchissement en profondeur du hall d'entrée solennel et de l'escalier d'honneur. Les façades du côté de la rue Ducale et de la rue Beyaert ont également été réparées et peintes en 2023. La pierre bleue a également fait l'objet d'un nettoyage.

## Façade du 14-16 rue de la Loi

Maintenant que la présidence belge a pris fin et que des travaux peuvent de nouveau être réalisés dans le bâtiment, la Régie des Bâtiments a entamé, en septembre 2024, la rénovation de la façade avant du 14-16 rue de la Loi.

Cette rénovation s'impose car le mauvais état des joints (plus de 200 m) a provoqué des infiltrations d'eau derrière l'enduit de façade, qui s'est détaché à certains endroits.

Entre-temps, les éléments de la façade en pierre bleue ont déjà été sablés et l'enduit de façade est en cours de réparation, de même que tous les joints entre les pierres bleues.

La façade sera ensuite peinte.

## Fiche technique (rénovation des façades)

- Propriétaire : État belge
- Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : Premier ministre et cellule stratégique, SPF Chancellerie du Premier ministre
- Durée des travaux :
  - Août 2023 - décembre 2023 (façades rue Ducale et rue Beyaert)
  - Septembre 2024 - novembre 2024 (façade 14-16 rue de la Loi)
- Coût : environ 346 000 EUR (TVA comprise)
- Entrepreneur : Van Gompel nv

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Johan Vanderborgh  
(FR)  
+32 (0)470 13 10 74  
+32 (0)479 63 14 16  
[press@buildingsagency.be](mailto:press@buildingsagency.be)